



AU FIL DE LA SENTE

AVIS À NOS LECTEURS

Ce bulletin municipal, gratuit et distribué dans toutes les boîtes aux lettres d'Halloy, s'adresse à l'ensemble des habitants. Vous pouvez y contribuer en nous soumettant des articles, des informations, des images.

MERCI À NOS LECTEURS

Merci à toutes celles et ceux qui nous ont fait un retour sur cette nouvelle version. Vous pouvez, effectivement continuer à nous adresser vos remarques et suggestions.

Horaires

Le secrétariat de mairie
Mardi de 16h30 à 18h30
Permanence de M. le Maire
Mardi de 18h00 à 19h00

Nous contacter

mairie@halloy.fr
urbanisme@halloy.fr
03.44.46.65.22
www.halloy.fr

MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DES HORAIRES

Le secrétariat de mairie et
Permanence de M. le Maire :
les mardis 23 et 30 juin
ouverture de 18h15 à 19h00

SOMMAIRE

Évènements à venir page 3

Loto de la chasse page 4

Brocante page 5

Les rues de notre village pages 6-7

Cérémonie du 8 mai page 8

Faits divers page 9

Plantation d'arbre page 10

Facturation page 11

Ticket piscine page 12

Récompenses de fin d'année page 13

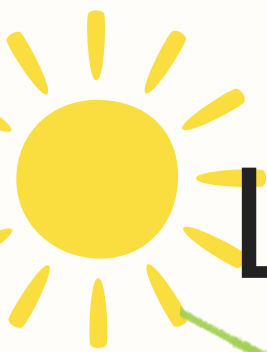
City stade pages 14-15

Jeu et énigme page 16

Activité manuelle page 17

13 et 14 juillet page 19

Prochain numéro en octobre



Les Évènements

à venir



Remise des prix par la commune et par le SIRS pour les enfants de CM2 partant en 6ème.

13 juillet : Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice

14 juillet: Repas partagé organisé par le comité des fêtes



M. le Maire, l'équipe municipale, le personnel communal souhaitent bonne chance à tous les jeunes qui passeront leur examen et félicitent ceux qui le réussiront.



LOTO DE LA CHASSE

Halloy : Carton plein pour la 3ème édition du loto des chasseurs !

Le samedi 11 avril 2026, la ferveur des grands soirs s'est emparée de la salle des fêtes de Halloy. Pour la troisième année consécutive, l'**Association des Chasseurs de Halloy** organisait son grand loto annuel, un événement qui s'affirme désormais comme un rendez-vous incontournable de la vie locale.

Une affluence record

Dès l'ouverture des portes, le succès était au rendez-vous. Ce sont **près de 140 participants**, venus de la commune mais aussi des villages voisins, qui ont pris place autour des tables, cartons et pions en main. Dans une ambiance à la fois studieuse et électrique, les joueurs ont guetté avec impatience la sortie des numéros, espérant décrocher le Graal.

1 500 € de dotation : la barre placée très haut

Pour marquer cette 3ème édition, l'association n'avait pas fait les choses à moitié. Une dotation exceptionnelle de **1 500 € en bons d'achat** était mise en jeu, répartie sur de nombreuses séries.

Une organisation sans faille

Entre deux tirages, les participants ont pu profiter d'un moment de détente à la buvette. Sandwiches, crêpes et rafraîchissements ont circulé dans la convivialité, servis par une équipe de bénévoles aux petits soins.

« C'est une immense satisfaction de voir autant de monde pour cette troisième édition. Cela prouve que notre loto est attendu et apprécié. Les bénéfices nous permettent de continuer à faire vivre l'association et nos projets liés à la nature et à la biodiversité », confie l'un des responsables de l'association.

Un rendez-vous déjà pris

Le succès de cette soirée du 11 avril confirme la dynamique de l'Association des Chasseurs de Halloy. Entre la générosité des lots et la chaleur de l'accueil, les participants sont repartis avec le sourire (et parfois un bon d'achat en poche), avec une seule question aux lèvres : **à quand la 4ème édition ?**

Florent S.

30EME BROCANTE

La brocante annuelle s'est déroulée le 10 mai, avec une météo incertaine dès le matin...Néanmoins, une bonne quarantaine d'exposants ont investi la rue de l'église; vers midi, la pluie s'est invitée mais, malgré cela, les "camelots" d'un jour furent satisfaits.

Devant la mairie, s'étaient installés un foodtruck et la buvette du Comité des Fêtes, avec son produit phare, de succulentes crêpes !

À l'année prochaine, avec espérons-le, le soleil en prime !



Lors de la manifestation "Balade pour Ewen", la sortie à moto a bien eu lieu le matin mais, hélas, empêchée par la pluie l'après-midi. Nous renouvelons notre soutien à Ewen et à ses parents.



M. le Maire et le comité des fêtes remercient les exposants et organisateurs pour cette 30ème brocante.

LE NOM DES RUES DE NOTRE COMMUNE



L'Odonymie en France et dans notre village d'Halloy

Le fait de donner un nom aux rues d'une commune, s'appelle « l'odonymie »

C'est le terme utilisé pour l'attribution des noms de voies : rues, avenues, places, impasses, boulevards, résidences, squares, mais aussi pour désigner des bâtiments publics comme écoles, salles de sports ou salles polyvalentes, médiathèques etc.

En France, cette compétence relève généralement du Conseil Municipal qui vote la dénomination des rues par délibération. Dans notre pays, les noms attribués aux rues et bâtiments publics ont pour fonction de rendre hommage aux personnalités ayant marqué notre histoire : les plus célèbres et les plus fréquents étant Charles de Gaulle, Victor Hugo, Gambetta, Carnot, Jean Jaurès, Jean Moulin, Molière, Alfred de Musset ...

Cette représentation souligne deux déséquilibres majeurs : d'une part, la place des femmes y reste marginale (seulement 10 à 13% des rues en France portent le nom d'une personnalité féminine), d'autre part, on remarque la faible présence des Français originaires d'Outre-Mer...

Le projet « Portraits de France » a pour ambition de pallier ces manques en mettant en avant des femmes et des hommes qui ont contribué à l'histoire culturelle, scientifique, politique, sportive, militaire ou artistique de la France, de la Révolution Française à nos jours. Ainsi, sont apparus par exemple, les noms de Joséphine Baker, (chanteuse et résistante lors de la Seconde Guerre mondiale), Gisèle Halimi (avocate engagée pour les droits des femmes) ; Aimé Césaire (écrivain et fondateur de la « négritude »), Léopold Sédar Senghor (Académicien et premier président du Sénégal), et plus récemment plusieurs rues, collèges ou médiathèques ont été nommés « Samuel Paty », en son honneur et ce, dès 2021/2023, encore plus récemment et « localement », la médiathèque de Grandvilliers qui a ouvert en 2025, porte le nom de « George Sand ».

LE NOM DES RUES DE NOTRE COMMUNE



L'odonymie dans notre commune :

Halloy comporte neuf noms de lieux : « Rues, Chemins, Résidence », à savoir :

- Rue de Beauvais
- Rue de Briot
- Rue de l'Eglise
- Rue de Grez
- Rue du Guidon
- Chemin des Clozeaux
- Chemin de la Gare
- Chemin du Tour de Ville
- Résidence du Guidon (dernière créée, par délibération le 17 juin 1983)

Pas de noms de célébrités dans notre village, comme dans bon nombre de petites communes... Ici, la dénomination des rues fait principalement référence à la direction empruntée (Beauvais), à un bâtiment public (église ou gare), à un repère naturel (Bois des Clozeaux), à une position et à la fois une fonction : Chemin du tour de ville, qui autrefois, facilitait les déplacements autour de la cité sans traverser le centre et permettait de la surveiller, de la défendre ou de ravitailler ses habitants; enfin, nous avons également une originalité avec la rue du « Guidon » qui pourrait se comparer en son extrémité à la forme d'un guidon de vélo, la résidence du Guidon étant à proximité.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Pour honorer la Mémoire de ses Anciens Combattants à l'occasion de la commémoration du 8 mai, des habitants du village se sont réunis devant la mairie à partir de 11h20 pour un départ de cérémonie fixé à 11h30. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le Monument aux Morts situé devant le cimetière.



Photo prise vers 1920-1923

Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire a procédé à la lecture du message officiel rédigé par la Ministre des Armées et des Anciens Combattants, Madame Catherine VAUTRIN, cosigné par Madame Alice RUFO, Ministre déléguée.

Ce message est transmis par les préfetures à tous les Maires de France, Il doit être obligatoirement lu lors des commémorations du 8 mai ; il est réactualisé chaque année afin de faire écho à l'actualité nationale et internationale.

À l'issue de cette lecture, on procède à « l'Appel aux Morts » et une minute de silence est observée en mémoire des victimes et des combattants tombés pour la France. Les personnes présentes ont ensuite entonné la Marseillaise.

Dans notre commune, cette cérémonie se poursuit par une tradition pour répondre au devoir de mémoire : nous nous rendons dans le cimetière, sur 51 tombes, rendant hommage à environ une soixantaine d'Anciens Combattants, ayant vécu au village. qu'ils aient participé à la Première Guerre mondiale, à la Seconde ou encore à la Guerre d'Algérie. Sur chacune d'elles, un drapeau est déposé en signe de reconnaissance et de mémoire.

À l'issue de cette cérémonie du souvenir, les participants se sont retrouvés à la mairie autour du traditionnel verre de l'amitié.

FAITS DIVERS

Le week-end des 2 et 3 mai, ont été découverts par des promeneurs, des piles de vêtements et du linge bien plié, avant que le vent et la pluie ne les éparpillent, dans les pâtures avoisinants le chemin qui mène de Grandvilliers à Halloy (sortie devant le magasin Gédimat)

Un dépôt du même genre, au même moment, a été trouvé dans le jardin d'un habitant, chemin du tour de ville.



QUE PENSER DE CELA ? QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?
LE MYSTÈRE RESTE ENTIER



Le vendredi 8 mai au soir, avant-veille de la brocante, on a pu constater un dépôt sauvage devant les conteneurs à verre et à papier, près de la salle des fêtes, rue de Grez.

Déplorable ! que dire d'autre sinon de rappeler que ces contrevenants risquent une amende forfaitaire de 135 € et qui peut être majorée à 375 € en cas de paiement tardif voire jusqu'à 750 € sur décision du tribunal ... Et si les déchets ont été transportés par un véhicule (camionnette, remorque) l'amende peut aller jusque 1 500€, notamment pour des dépôts importants ou répétés avec obligation de nettoyer le site.

PLANTATIONS D'ARBRES

Le village d'Halloy et son tour de ville commencent à se reboiser et c'est à ma plus grande joie ! Effectivement, il y a urgence à replanter des arbres : Ils permettent de fournir de l'ombre en été, d'aider à infiltrer l'eau lors de fortes pluies et de nous protéger des vents, tout en limitant les risques liés à l'alternance : sécheresse / inondation.

Tout simplement, reboiser rend service à l'homme et à son environnement, qui sont en inter-dépendants.

Je dis " reboiser " car il y a un peu plus de 70 ans, il y avait beaucoup plus de haies et de grands arbres, qui créaient des habitats pour les oiseaux, devenus à présent de plus en plus rares.

Malgré les idées reçues, les haies et les arbres jouent un rôle qui favorise l'agriculture, par la reproduction d'auxiliaires de culture : de nombreux insectes, de petits mammifères et de reptiles comme les carabes, les hérissons, les orvets, les vers de terre et de nombreux insectes pollinisateurs, nécessaire à la formation de fruits.

Enfin, planter des arbres procure du CO², composant naturel de l'air, gaz indispensable à la vie.

Alors n'hésitez plus : plantez des arbres, arbustes ou plantes, ces poumons vitaux de notre Terre !

Habitante d'Halloy depuis 10 ans et ayant proposé le projet « Arborer Halloy » au printemps 2025, avec l'aide du Conseil Municipal, de l'école d'Halloy, ces élèves et de l'agent technique, Pascal Jacquet , je vois ce projet prendre merveilleusement racine !

Sur près de 7 kilomètres de tour de ville et chemins annexes, 150 mètres de haies ont été plantés ce printemps, en plus d'une dizaine d'arbres fruitiers, mais nous avons encore à œuvrer.

Sur les indications de Pascal Jacquet, nous avons planté les samedis 7 et 10 mars :

- un châtaignier et un pêcher sur la place de la rue du Guidon,
- un châtaignier à la salle des fêtes.

Le noyer prévu à la salle des fêtes étant trop jeune, nous attendons encore pour le planter.

Avant de nouvelles plantations, bravo et merci à tous et particulièrement à Stéphane, Maya

Céline L.



FACTURATION ASSAINISSEMENT

SEPA

Simplifiez le paiement de votre facture d'eau assainies – Optez pour le prélèvement automatique !

Pour faciliter la gestion de votre budget et vous éviter tout oubli, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique pour le règlement de votre facture d'eau et d'assainissement. Ce mode de paiement présente plusieurs avantages :

Pourquoi choisir le prélèvement automatique ?

- ✓ Gain de temps : Plus besoin de penser à régler votre facture, le prélèvement est effectué automatiquement à la date d'échéance.
- ✓ Sécurité : Éviter les retards de paiement et les éventuelles majorations.
- ✓ Écologie : Réduire l'usage du papier en recevant votre facture directement par email (si vous le souhaitez).
- ✓ Simplicité : Une fois mis en place, plus aucune démarche à effectuer !

Comment faire ?

C'est très simple :

1. Remplissez le mandat de prélèvement SEPA joint à ce bulletin
2. Retournez-le accompagné d'un RIB en mairie.
3. Dès réception, nous mettrons en place le prélèvement pour vos prochaines factures.

💡 Bon à savoir :

- Vous conservez la possibilité de résilier le prélèvement à tout moment, sans frais.
- Le montant prélevé correspondra exactement à celui de votre facture, sans frais supplémentaires.

Besoin d'aide ?

Le secrétariat est à votre service pour vous accompagner dans cette démarche :

- Par téléphone : 03.44.46.65.22
- Par email : mairie@halloy.fr
- En mairie : mardi de 16h30 à 18h30

Nous restons à votre écoute pour toute question.

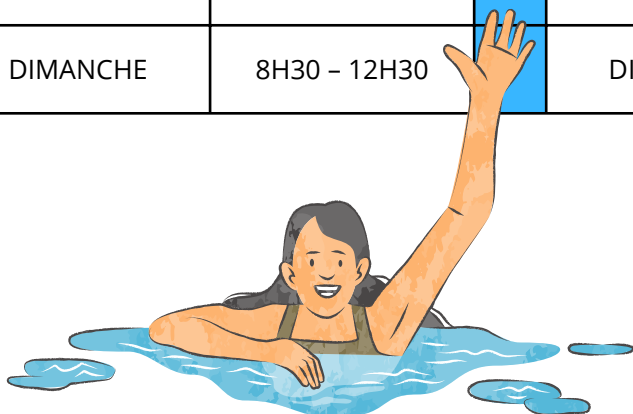
TICKETS PISCINE

Comme chaque année, la commune distribue des tickets piscine. Les enfants nés entre 2010 et 2022 pourront en bénéficier. Les tickets sont valables du 06/07/2026 au 31/08/2026 dans les piscines Océane de Grandvilliers (03 44 46 78 84) et Atlantis de Formerie (03 44 46 16 07) selon les horaires ci-dessous :

ENEZ LES CHERCHER !

Ils sont disponibles en mairie pendant les heures de permanence le mardi de 16h30 à 18h30

HORAIRES			PISCINE ATLANTIS	
LUNDI	9 H 30 – 18 H 30		LUNDI	9 H 30 – 12 H 15 13 H 30 – 18 H 30
MARDI	9 H 30 – 20 H 00		MARDI	9 H 30 – 20 H 00
MERCREDI	9 H 30 – 18 H 30		MERCREDI	9 H 30 – 18 H 30
JEUDI	9 H 30 – 18 H 30		JEUDI	9 H 30 – 12 H 15 13 H 30 – 18 H 30
VENDREDI	9 H 30 – 18 H 30		VENDREDI	9 H 30 – 18 H 30
SAMEDI	9 H 30 – 17 H 00		SAMEDI	9 H 30 – 17 H 00
DIMANCHE	8H30 – 12H30		DIMANCHE	08 H 30 – 12 H 30





Remise des récompenses
aux enfants entrant en 6ème

qui aura lieu le

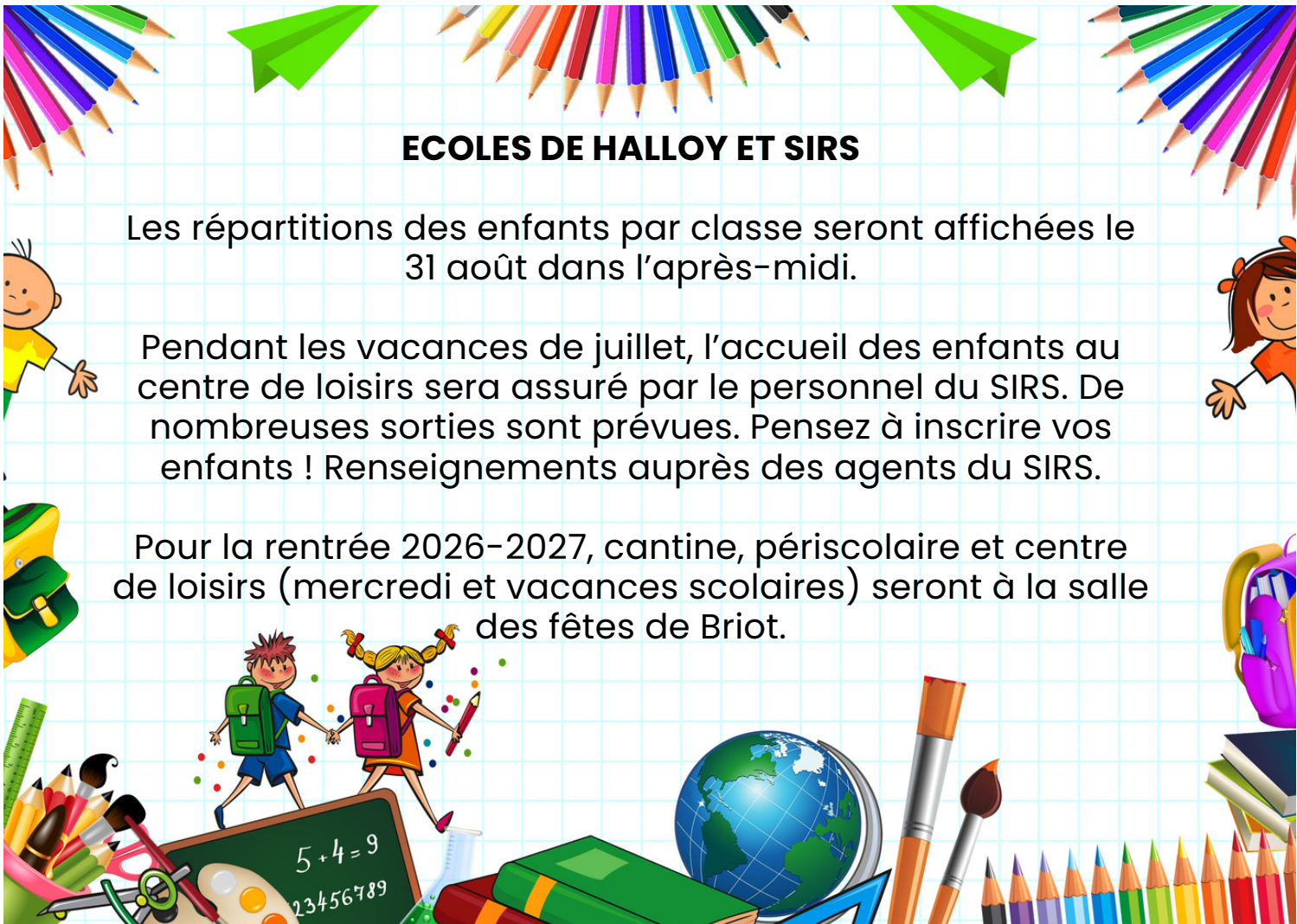
6ème

**Vendredi 3 juillet 2026
Cour de l'école des CM2**

FÉLICITATIONS

17 h 45 : Remise des cartes cadeaux par les élus d'Halloy

18 h : Remise des récompenses par le SIRS



ECOLES DE HALLOY ET SIRS

Les répartitions des enfants par classe seront affichées le
31 août dans l'après-midi.

Pendant les vacances de juillet, l'accueil des enfants au
centre de loisirs sera assuré par le personnel du SIRS. De
nombreuses sorties sont prévues. Pensez à inscrire vos
enfants ! Renseignements auprès des agents du SIRS.

Pour la rentrée 2026-2027, cantine, périscolaire et centre
de loisirs (mercredi et vacances scolaires) seront à la salle
des fêtes de Briot.

CITY STADE / ARRETE MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU CITY-STADE

Le Maire d'HALLOY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1 à L 2212-2 et L 2214-4 ;

Vu le code du sport ;

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R. 610-5 ;

Vu le code civil, notamment l'article 1242 nouveau ;

Vu le décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

Vu le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

Vu le décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux ;

Considérant le risque de nuisances sonores occasionnées aux riverains par l'utilisation du city-stade ;

Considérant qu'il appartient au Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, y compris des bruits de voisinage, et de réglementer les lieux de rassemblements diurnes ou nocturnes qui troublent le repos des riverains et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique.

ARRÊTE :

Article 1 : L'accès au city-stade est autorisé aux horaires suivants :

SONT PRIORITAIRES les écoles du regroupement scolaire (Briot, Brombos, Halloy, Thieuloy-saint-Antoine), le périscolaire, centre de loisirs du regroupement scolaire et la municipalité pendant le temps scolaire.

Période scolaire

Lundi-Mardi-jeudi-Vendredi	de 17 heures à 19 heures 30
Mercredi	de 9 heures à 19 heures 30
Samedi	de 9 heures à 19 heures (d'avril à septembre inclus) de 9 heures à 17 heures (d'octobre à mars inclus)
Dimanche et jours fériés	de 10 heures à 12 heures (d'avril à septembre inclus) de 16 heures à 19 heures
Dimanche et jours fériés	de 10 heures à 12 heures (d'octobre à mars inclus) de 14 heures à 17 heures

Période de Vacances Scolaires / (Hiver-Pâques-Toussaint) :

Du lundi au vendredi	de 9 heures à 19 heures (d'avril à septembre)
Du lundi au vendredi	de 9 heures à 17 heures (d'octobre à mars)
les week-ends et jours fériés	horaires de période scolaire appliqués

Vacances de Noël :

Du lundi au vendredi	de 9 heures à 16 heures
les week-ends et jours fériés	horaires de période scolaire appliqués

Grandes vacances :

Du lundi au vendredi	de 9 heures à 19 heures
les Week-ends et jours fériés	horaires de période scolaire appliqués

Article 2 : L'utilisation du city stade est réservée à la pratique des sports suivants :

- Basket, Football, Handball et Volley.

Article 3 : les usagers DOIVENT :

- Utiliser les poubelles mises à disposition
- Jouer sur la surface de jeu avec des chaussures de sport (Tout type de crampon est INTERDIT)
- Respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, l'utilisation d'appareils sonores, notamment ceux diffusant de la musique, est INTERDITE dans cet espace
- Stationner les vélos et engins à moteurs à l'extérieur du city-stade ;
- Conserver une tenue décente et un comportement conformes aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Article 4 : Il est INTERDIT :

- De circuler sur la surface de jeu avec des deux-roues
- De pratiquer la trottinette, du roller, du skate-board et du vélo ou tout autre engin
- D'escalader des grilles, grillage et filets
- D'uriner et cracher sur la surface de jeu, ni en dehors
- De fumer, de vapoter, ni jeter des mégots sur la surface de jeu, ni en dehors
- De consommer de l'alcool sur la surface de jeu, et dans l'enceinte du city-stade
- De consommer des boissons dans des canettes et/ou bouteilles en verre sur la surface de jeu, et dans l'enceinte du city-stade
- De dégrader l'équipement sportif.

Les animaux, même en laisse sont INTERDITS sur le city-stade

Article 5 : Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnants lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils soient adaptés soient respectés.

Article 6 : le Maire, les Adjointes, les conseillers municipaux et la brigade de gendarmerie de Grandvilliers sont chargés, chacun en ce qui les concerne du présent arrêté.

Un petit rappel, s'il en est besoin, c'est d'éviter les musiques bruyantes et d'autres incivilités.....Ceci par respect pour la tranquillité du voisinage et la bonne entente entre chacun



JEU DES 7 ERREURS

Observe bien les deux images et trouve les 7 différences !



Enigme

Dans toutes les langues

Fabrice est assis à une table où chaque convive parle sa propre langue et comprend celle(s) parlée(s) par son voisin de gauche.

- Sarah parle japonais et comprend le portugais.
- Antoine parle anglais et allemand et comprend l'espagnol.
- Manuel parle le portugais et comprend l'allemand et le russe.
- Iris parle espagnol et comprend le japonais.

En quelle langue s'exprime Fabrice ?

Solution au bas de la recette du moment

ACTIVITÉ MANUELLE

Nous proposons une activité printanière ou estivale. Cette activité est d'actualité et adaptée à un large public, de l'enfant à l'adulte...

À l'orée d'un chemin, d'un champ ou dans votre jardin, vous trouverez ces jolies fleurs de printemps.

Gaiement, vous les cueillerez pour les mettre dans votre panier ; une fois rentrés chez vous, vous les sélectionnerez à votre gré.

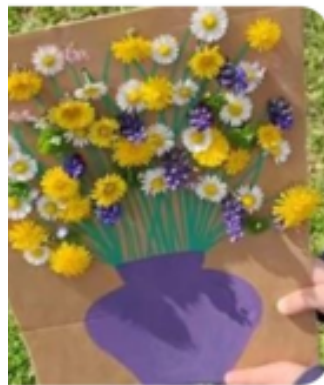
Et quand vous les aurez minutieusement choisies, sur une feuille cartonnée, vous les collerez, comme sortant d'un pot ou d'un vase préalablement dessiné, peint ou collé...

Quelques réalisations figurent sur ces photos mais libre cours à votre imagination et à votre créativité.

Un moment ludique et récréatif, idéal à vivre en famille !

BONNE ET JOYEUSE ACTIVITÉ !

D'après une idée de Valérie B.



Recette du moment

Tiramisu aux Fraises

Pour 6 personnes

Ingédients :

- 600g de fraises
- 200 g de mascarpone
- 2 œufs
- 18 biscuits roses de Reins
- 50 g de sucre
- 2 sachets de sucre vanillé
- 3 cuillères à soupe de liqueur de fraises



Laver, équeuter et sécher les fraises.

Les émincer et les faire macérer dans la liqueur.

Casser les œufs et séparer les blancs des jaunes.

Battre les jaunes avec le sucre, le mascarpone et le sucre vanillé jusqu'à ce que la préparation soit souple.

Fouetter les blancs en neige et les incorporer délicatement à la préparation au mascarpone.

Dans de jolis verres déposer une couche de poudre de biscuits roses, une couche de crème et terminer par les fraises.

Réserver 3 heures au frais avant de servir.



COMITE DES FÊTES : FESTIVITÉ DU 13 JUILLET

Retraite aux flambeaux, rendez-vous à 21 h 45 au 17 rue de Briot Petit-Halloy

**22 h 00 : Départ : Traversée du village avec un arrêt
au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe.**

Feu d'artifice à partir de 23 h 00 à la salle des fêtes, suivi du verre de l'amitié.

**Attention : Cette manifestation peut être annulée par décisions préfectorales.
Consultez le site Internet.**

GRAND REPAS PARTAGÉ DU 14 JUILLET



Célébrons la Fête Nationale tous ensemble !

**Toute l'équipe vous invite à partager un moment convivial, chaleureux et festif à
l'occasion du 14 juillet. Venez en famille, entre voisins et/ou avec vos amis !**

 **Quand ? Mardi 14 juillet 2026 à partir de 12h30**  **Où ? À la Salle des Fêtes d'Halloy**

 **Comment ça marche ?**

Le principe est simple : chacun apporte un plat salé et un plat sucré à partager.

Ensemble dressons un magnifique buffet  **Buvette payante sur place**

 **Le comité des fêtes vous offre sur place :**

●  **Le Kir de bienvenue**

●  **La baguette de pain**

●  **Le café pour bien finir le repas**

 **Après-midi Festive & Conviviale**

**Après le repas, la fête continue ! Restez avec nous pour participer à des jeux divers pour
petits et grands (jeux de société, pétanque, cartes, animations...). Pensez à ramener vos
jeux.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

**(Pour nous permettre de préparer au mieux les tables et le Kir d'accueil, merci de vous
inscrire avant le vendredi 10 juillet 2026)**

Nom : Prénom :

 **Nombre de participants : ____ adultes ____ enfants**

**Coupon à déposer dans la boîte aux lettres ce couleur écriue du comité des fêtes à la
mairie d'Halloy.**

Venez nombreux et avec votre bonne humeur !



DERNIÈRE MINUTE

Des promeneurs nous ont alerté sur la présence de nombreuses déjections canines sur la plupart des chemins du tour de ville, pelouse des différentes rues de notre commune. Les propriétaires de chiens sont tenus de procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal sur le domaine public communal.

Par conséquent, M. le Maire prendra un arrêté municipal, et cette infraction pourra être sanctionnée par une contravention de 135 €. Des poubelles seront prochainement installées à cet effet.



A chacun d'entre nous
de respecter notre cadre de vie.



Bonnes vacances
à toutes et à tous !